

**02-12-09 PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un ajournement de la séance ordinaire du 25 novembre 2002 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi neuvième jour du mois de décembre deux mille deux (2002), à 19 h 30, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Noëlla Bourdages (représentante du Comité de parents pour l'ordre secondaire)
Pauline Michaud

MM. Raynald Caissy, à compter de 19 h 37
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)
Bernard Côté, vice-président
Yvon Dubé, à compter de 20 h 10
Denis Goulet
Raymond Joly, quitte à 21 h 05
Jean-Pierre Lavoie
Jean-Maurice Lechasseur
Jacques-A. Lévesque
Normand Michaud, à compter de 19 h 31
Gaston Noël
Jean-Yves Poirier
Guy Potvin
Alain Rioux
Alain Roy
Régis Sirois
Sylvius St-Laurent

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Marthe Beauchesne, directrice des services éducatifs, quitte à 21 h 8
M. Gaétan Loof, directeur des services administratifs des services des ressources humaines
M^{me} Luce Pigeon, coordonnatrice de l'enseignement général, quitte à 21 h 8

Absence motivée :

Lise Lévesque

Le président ouvre la séance.

02-12-
09-132**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 **Décisions**
 - 3.1 Aliénation du pavillon l'Héritage - Demande de la municipalité de Saint-Anaclet (Gaétan Loof);
 - 3.2 Travaux de sécurité et de vétusté à l'école la Colombe - Paiement final (Gaétan Loof);
 - 3.3 Travaux de sécurité et de vétusté à l'école Saint-Rémi - Paiement final (Gaétan Loof);
 - 3.4 Travaux de remplacement des fenêtres à l'école Paul-Hubert - Paiement final (Gaétan Loof);
 - 3.5 Code de construction du Québec - Demande au ministère de l'Éducation (Gaétan Loof);
 - 3.6 Rapport du comité de travail - Pavillon Sainte-Cécile (Gaétan Loof);
 - 3.7 Règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires (Cathy-Maude Croft);
 - 3.8 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2003-2004 à 2005-2006 - Projet pour consultation (Cathy-Maude Croft);
 - 3.9 Condoléances - Famille de Patrick Nadeau (Cathy-Maude Croft);
 - 3.10 Plan d'action 2002-2003 en lien avec la planification stratégique 2000-2005 de la Commission scolaire des Phares (Paul Labrecque);
 - 3.11 Nomination temporaire - Directrice ou directeur de l'école de l'Estran (**huis clos**) (Paul Labrecque);
- 4.0 **Information**
 - 4.1 Analyse des résultats des élèves aux examens de juin 2002 (Luce Pigeon);
 - 4.2 Rapport sur les projets du Plan d'accélération des investissements publics PAIP (Gaétan Loof);
- 5.0 Levée de la séance.

À 19 h 31, M. Normand Michaud se joint à la séance.

DÉCISIONS**02-12-09-133 ALIÉNATION DU PAVILLON L'HÉRITAGE - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET**

ATTENDU la résolution numéro 02-05-06-361 par laquelle la Commission scolaire demande au ministre de l'Éducation l'autorisation de vendre l'immeuble le pavillon l'Héritage par voie de soumissions publiques;

ATTENDU que les élus municipaux de Saint-Anaclet ont manifesté de l'intérêt pour se porter acquéreur de l'immeuble;

ATTENDU que la municipalité demande à la Commission scolaire de lui accorder un délai additionnel pour lui permettre de prendre une décision définitive dans ce dossier;

ATTENDU que le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble permet à une commission scolaire de négocier de gré à gré la vente d'un immeuble à une municipalité;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de rescinder la résolution numéro 02-05-06-361 du 6 mai 2002 et d'accorder à la municipalité de Saint-Anaclet un délai n'excédant pas le 31 août 2003 pour donner une réponse définitive à la Commission scolaire concernant son projet d'acquérir l'immeuble.

À 19 h 37, M. Raynald Caissy se joint à la séance.

02-12-09-134 TRAVAUX DE SÉCURITÉ ET DE VÉTUSTÉ À L'ÉCOLE LA COLOMBE - PAIEMENT FINAL

ATTENDU la recommandation de l'architecte Patrick Giraldeau concernant les travaux de sécurité et de vétusté à l'école la Colombe;

Il est proposé par M. Gaston Noël et résolu de verser à l'entrepreneur «Les Constructions GHM de Rimouski inc.» la somme de 11 106,76 \$ représentant le paiement final dans ce projet.

02-12-09-135 TRAVAUX DE SÉCURITÉ ET DE VÉTUSTÉ À L'ÉCOLE SAINT-RÉMI - PAIEMENT FINAL

ATTENDU la recommandation de l'architecte Patrick Giraldeau concernant les travaux de sécurité et de vétusté à l'école Saint-Rémi;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu de verser à l'entrepreneur « Les Constructions GHM de Rimouski inc. » la somme de 13 683,11 \$ représentant le paiement final dans ce projet.

02-12-09-136 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FENÊTRES À L'ÉCOLE PAUL-HUBERT - PAIEMENT FINAL

ATTENDU la recommandation des architectes Goulet et Lebel concernant les travaux de remplacement des fenêtres de l'école Paul-Hubert;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de verser à l'entrepreneur « Les Constructions GHM de Rimouski inc. » la somme de 31 038,30 \$ représentant le paiement final dans ce projet.

02-12-09-137 CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC - DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ATTENDU que depuis le 7 novembre 2000, le gouvernement du Québec a adopté par le décret 953-2000 le Code de construction du Québec et que c'est ce code qui est maintenant appliqué pour l'ensemble des travaux de construction ou de transformation d'édifices publics;

ATTENDU que certaines des nouvelles exigences apparaissant dans ce même code impliquent des coûts supplémentaires lorsqu'une commission scolaire réalise des travaux de transformation dans un établissement scolaire, notamment le paragraphe 2 de l'article 10.3.2.2 obligeant de munir de gicleurs les parties d'un bâtiment faisant l'objet de modifications;

ATTENDU que toutes les commissions scolaires du Québec sont tenues de respecter les prescriptions du Code de construction du Québec;

ATTENDU que les coûts supplémentaires entraînés par cette exigence affectent de façon significative l'enveloppe budgétaire de la Commission scolaire pour les travaux de rénovation et de transformation des bâtiments;

Il est proposé par M. Raymond Joly et résolu :

Que la Commission scolaire des Phares demande au ministère de l'Éducation d'assurer aux commissions scolaires le financement nécessaire pour se conformer aux exigences du Code de construction du Québec, notamment le paragraphe 2 de l'article 10.3.2.2 dudit code concernant l'installation de gicleurs dans les parties d'un bâtiment faisant l'objet de travaux de modifications;

Que la Commission scolaire des phares demande à la Fédération des commissions scolaires du Québec de faire les représentations nécessaires à cette fin auprès du ministère de l'Éducation.

02-12-09-138 RAPPORT DU COMITÉ DE TRAVAIL - PAVILLON SAINTE-CÉCILE

ATTENDU les dispositions de la politique interne de la Commission scolaire concernant le maintien ou la fermeture d'une école ou d'un immeuble;

ATTENDU les travaux du comité d'étude et de consultation mis en place par le Conseil des commissaires;

ATTENDU la rencontre entre les dirigeants de la Commission scolaire et les représentants de la municipalité du Bic en suivi à la résolution du 1^{er} octobre 2002 du Conseil municipal;

ATTENDU l'assemblée générale d'information à l'intention des parents des municipalités du Bic et de Saint-Valérien;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Conseil d'établissement et la recommandation qui en a suivi;

ATTENDU l'intention du pavillon Mont-Saint-Louis d'offrir aux élèves du secondaire un encadrement particulier et un milieu de vie qui leur est propre;

Il est proposé par M. Raymond Joly et résolu de proposer la fermeture du pavillon Sainte-Cécile du Bic dans le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2003-2004 à 2005-2006 » qui sera soumis en consultation.

Il est également résolu de procéder à la relocalisation de la clientèle au pavillon Mont-Saint-Louis à compter de l'année 2003-2004.

À 20 h 10, M. Yvon Dubé se joint à la séance.

**02-12-
09-139**

RÈGLEMENT CONCERNANT LA FIXATION DU JOUR, DE L'HEURE ET DU LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

ATTENDU l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'adopter le règlement dont il a préalablement été donné avis public concernant les séances ordinaires du Conseil des commissaires, du 1^{er} décembre 2002 au 30 septembre 2003.

Ce document sera enregistré au Livre des règlements de la Commission scolaire, conformément à l'article 396 de la Loi sur l'instruction publique.

**02-12-
09-140**

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES ÉTABLISSEMENTS 2003-2004 À 2005-2006 - PROJET

ATTENDU les exigences de la Loi sur l'instruction publique pour le dépôt d'un plan triennal et de destination des immeubles et de la liste des établissements de la Commission scolaire 2003-2004 à 2005-2006;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'accepter, pour fins de consultation, le «Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et la liste des établissements 2003-2004 à 2005 à 2006».

**02-12-
09-141**

CONDOLÉANCES - FAMILLE DE PATRICK NADEAU

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'adresser aux membres de sa famille les plus sincères condo-

léances de la Commission scolaire des Phares à la suite du décès de Patrick Nadeau, concierge à l'école Marie-Élisabeth.

02-12-09-142 PLAN D'ACTION 2002-2003 EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2000-2005 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

ATTENDU la Planification stratégique 2000-2005 de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la nécessité d'identifier annuellement les actions que la Commission scolaire entend mener dans le cadre de la mise en œuvre de ses orientations stratégiques;

ATTENDU la collaboration de l'ensemble des unités administratives;

ATTENDU les échanges en Comité plénier;

Il est proposé par M. Denis Goulet et résolu d'adopter le Plan d'action annuel 2002-2003 tel que présenté.

Ce document est déposé au bureau de la secrétaire générale pour consultation éventuelle.

À 21 h 5, M. Raymond Joly quitte la séance.

02-12-09-143 HUIS CLOS

À 21 h 8, il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu de continuer la séance à huis clos.

02-12-09-144 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 21 h 20, il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de siéger en séance publique.

02-12-09-145 NOMINATION TEMPORAIRE - DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE L'ESTRAN

ATTENDU le congé sabbatique accordé à la directrice de l'école de l'Estran;

ATTENDU le Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs;

ATTENDU la Politique de gestion du personnel cadre;

ATTENDU la Banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement;

Il est proposé par M. Denis Goulet et résolu que le Conseil des commissaires nomme M^{me} Diane D'Astous, directrice par intérim, de l'école de l'Estran, pour la période commençant le 6 janvier 2003 et se terminant le 27 juin 2003.

**02-12-
09-146** **INFORMATION**

Les sujets suivants sont traités à titre d'information :

- a) Analyse des résultats des élèves aux examens de juin 2002;
- b) Rapport sur les projets du Plan d'accélération des investissements publics (PAIP).

**02-12-
09-147** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 21, il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2002

TENU LE 9 DÉCEMBRE 2002

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

02-12-09-132

Adoption de l'ordre du jour

Décisions

02-12-09-133

Aliénation du pavillon l'Héritage -
Demande de la municipalité de
Saint-Anaclet

02-12-09-134

Travaux de sécurité et de vétusté
à l'école la Colombe - Paiement
final

02-12-09-135

Travaux de sécurité et de vétusté
à l'école Saint-Rémi Paiement
final

02-12-09-136

Travaux de remplacement des
fenêtres à l'école Paul-Hubert -
Paiement final

02-12-09-137

Code de construction du Québec
- Demande au ministère de
l'Éducation

02-12-09-138

Rapport du comité de travail -
Pavillon Sainte-Cécile

02-12-09-139

Règlement concernant la fixation
du jour, de l'heure et du lieu des
séances ordinaires du Conseil
des commissaires

02-12-09-140

Plan triennal de répartition et de
destination des immeubles et
liste des établissements 2003-
2004 à 2005-2006

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE

02-12-09-141	Condoléances - Famille de Patrick Nadeau
02-12-09-142	Plan d'action 2002-2003 en lien avec la planification stratégique 2000-2005 de la Commission scolaire des Phares
02-12-09-143	Huis clos
02-12-09-144	Retour en séance publique
02-12-09-145	Nomination temporaire - Directrice ou directeur de l'école de l'Estran
02-12-09-146	INFORMATION a) Analyse des résultats des élèves aux examens de juin 2002-12-09 b) Rapport sur les projets du Plan d'accélération des investissements publics (PAIP)
02-12-09-147	Levée de la séance